



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 96016

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation en Côte-d'Ivoire. La chef de la diplomatie de l'Union européenne, Catherine Ashton, a dit lundi 6 décembre 2010 envisager des sanctions contre la Côte-d'Ivoire si la crise politique née du second tour de l'élection présidentielle n'était pas rapidement résolue. Il lui demande de bien vouloir lui dire si la France compte pour sa part prendre des sanctions contre la Côte-d'Ivoire, ou si elle préfère privilégier la sauvegarde de nos intérêts économiques sur ce riche territoire.

Texte de la réponse

La bonne tenue des élections présidentielles, attendues depuis cinq ans, devait permettre à la Côte d'Ivoire de tourner une page douloureuse de son histoire et de se reconstruire. Cette élection a été organisée et son calendrier fixé par les Ivoiriens eux-mêmes. Le peuple ivoirien s'est exprimé sans ambiguïté lors du scrutin du 28 novembre 2010 et a élu M. Alassane Ouattara à la présidence de la République. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies a, conformément à son mandat, certifié l'élection de M. Ouattara. Les différentes instances africaines (CEDEAO et Union africaine) ainsi que la communauté internationale (ONU, Union européenne, États-Unis,...) ont reconnu cette victoire et ont demandé au Président sortant, Laurent Gbagbo, d'en tirer les conséquences et de quitter pacifiquement le pouvoir sans délai. Le 10 mars l'Union africaine a confirmé qu'Alassane Ouattara était le président de Côte d'Ivoire et a demandé le départ de Laurent Gbagbo. La position de la France est conforme à celle des organisations africaines et des Nations unies. Tout comme nos partenaires, nous soutenons les efforts des organisations africaines et appelons de nos vœux une transition pacifique et respectueuse de la volonté du peuple ivoirien. La France est très préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire, économique et humanitaire, ainsi que par la multiplication des violences, intimidations et atteintes aux libertés, notamment d'expression et de circulation, en Côte d'Ivoire. Elle condamne également avec la plus grande fermeté les entraves au plein accomplissement du mandat de l'ONUCI. En se maintenant indument au pouvoir, au mépris du vote du peuple ivoirien, des décisions de la communauté internationale et des recommandations des pays africains, Laurent Gbagbo plonge la population ivoirienne dans de graves difficultés et prend le risque de conduire son pays à la guerre civile. Celui-ci doit, au plus vite, entendre la voix de la raison. L'Union européenne relaie également ces mêmes messages et a pris des sanctions contre Laurent Gbagbo, son entourage et ceux qui le financent. 91 personnes et 13 entités figurent à ce jour sur la liste des sanctions européennes. Si ces sanctions ont des conséquences importantes pour les intérêts économiques européens et notamment français, le respect strict de celles-ci est pleinement souhaité par les autorités françaises au regard de ce qui se joue en Côte d'Ivoire : le respect du vote du peuple ivoirien. La France soutient également l'adoption de sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les autorités françaises et notre ambassade à Abidjan suivent très attentivement l'évolution de la situation et toutes les mesures ont été prises pour assurer, le cas échéant, en liaison avec la Force Licorne, la sécurité de nos ressortissants en Côte d'Ivoire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96016

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13410

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4219